



## PRISE de CONTACT

**1**

Contactez le Service de la formation continue et de l'alternance afin de vous faire enregistrer et d'obtenir une orientation sur les aides disponibles pour le financement de votre formation : <https://sfc.univ-perp.fr/>

Consultez au préalable votre compte personnel de formation<sup>1</sup> à l'adresse: <https://www.moncompteformation.gouv.fr>

## CANDIDATURE

**2**

Candidatez à la formation comme indiqué sur la page suivante pour recevoir un avis pédagogique :

<https://sfc.univ-perp.fr/fr/accueil/demarches/je-candidate/>

## MOBILISEZ votre CPF en ligne après avis pédagogique favorable

**3**

*voir les étapes en page suivante*



## INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

**4**

Après avis pédagogique favorable, vous devez compléter le dossier d'inscription administrative en ligne à l'adresse qui vous sera communiquée par la plateforme eCandidat ou par le Service de la Formation Continue et Alternance. Cela est également expliqué à l'adresse : <https://sfc.univ-perp.fr/fr/accueil/demarches/je-m-inscris/>

**Attention** : vous ne devez pas prendre rendez-vous sur le site de l'université, mais nous retourner le dossier d'inscription accompagné des pièces demandées et de votre règlement ou prise en charge.

La prise en charge que vous aurez obtenue de la plateforme CPF est accessible via le bouton PDF en haut à droite de la page.

<sup>1</sup> Le CPF est mobilisable à l'initiative de la personne active, qu'elle soit salariée ou à la recherche d'un emploi, afin de suivre une formation. Pour plus d'information, voir <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/compte-personnel-formation>

## 1 Assurez-vous de vos disponibilités pour suivre la formation

- **Demandeurs d'emploi** : vérifiez auprès de Pôle Emploi le maintien de votre rémunération pendant la formation le cas échéant
- **Salariés** : vérifiez auprès de votre employeur vos disponibilités / congés pour suivre la formation si celle-ci se déroule en partie pendant votre temps habituel de travail.

## 2 Inscrivez-vous sur la session sur la plateforme CPF

### Un lien vous est envoyé par l'UPVD/SFCA pour cette formation

**EXEMPLE pour une VAE** **Accompagnement VAE de niveau DUT, Licence ou Licence Professionnelle**  
par UNIVERSITE DE PERPIGNAN VIA DOMITIA

A distance ☆ Ajouter aux favoris

**Modalités d'inscription**  
La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, et notamment ses articles 133 à 146, crée un droit à la validation des acquis de l'expérience. Celui-ci permet à toute personne volontaire d'accéder, sur la base d'une expérience professionnelle, salariée, non salariée ou bénévole d'au moins un an, à tout ou partie d'un diplôme ou, plus généralement d'une certification professionnelle. Cette loi place l'obtention d'un diplôme ou d'un titre par validation d'acquis à égalité de dignité et d'effet par rapport aux autres modalités d'obtention.

**Niveau de sortie**  
Sans niveau spécifique

**Description**  
12h de formation

**Lieu de la formation**  
A distance

**Prix de la formation**  
1 194,10 €

Vous souhaitez financer votre formation ?  
Connectez-vous pour consulter vos droits CPF

**Inscription**  
10/02 au 30/09/2020

S'inscrire à cette session

Inscrivez-vous via le lien qui vous est fourni par la Service Formation Continue et Alternance de l'Université pour demander à bénéficier de votre CPF pour cette formation

## 3 Valider sur la session sur la plateforme CPF

### Un lien de validation vous est envoyé par la plateforme CPF

MON COMPTE FORMATION

Rechercher une formation Mes droits formation Mes dossiers de formation Comprendre la formation

Acceptez la mobilisation de votre CPF après la réponse du Service Formation Continue et Alternance de l'Université à l'étape ci-dessus :

- Directement via l'email qui vous est envoyé de la plateforme CPF
- Ou en consultant vos dossiers de formation sur votre espace personnel